

Séance du mardi 26 mars 2024

Convocation du Conseil Municipal le 19 mars 2024 (affichage ce même jour) à la salle des fêtes de la commune, à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ▶ Vote des taxes locales
- ▶ Vote du compte de gestion 2023
- ▶ Vote du compte administratif 2023
- ▶ Affectation du résultat
- ▶ Vote du budget 2024
- ▶ Convention avec le syndicat mixte de la fourrière animale
- ▶ Demandes de subvention
- ▶ Affaires et questions diverses

A 19 heures, le maire, Emilie LAFORGE, déclare la séance ouverte.

Présents : Emilie LAFORGE, Gaëlle GUILLOTON, Apolline CAILLOZ, Yannick DAGUET, Bertille SINTHOMEZ, Lisette COLLADO, Florian GAGNE

Absent : Angélique MOREL, Sylvain FOURNIER, Patrice LIBOSSART

Bertille SINTHOMEZ est élue secrétaire de séance

Le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'adjoindre le point suivant à l'ordre du jour : convention avec l'association présence verte

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

- **Approbation du compte-rendu précédent**

Sans remarques particulières, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance précédente du 20 février 2024.

- **Vote des taxes locales**

Il est proposé aux membres du conseil municipal de ne pas augmenter le taux des taxes locales pour 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de reconduire les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024, soit :

- Taxe habitation (TH logements vacants, résidences secondaires) →10.05%
- Taxe foncière sur le bâti (TFB) →37.97%
- Taxe foncière sur le non bâti (TFNB) →46.72%

- **Vote du compte de gestion 2023**

Le compte de gestion 2023 de la commune fait apparaître les mêmes chiffres que le compte administratif 2023.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2023 et de donner quitus au trésorier de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité vote le compte de gestion 2023 et donne quitus au trésorier du SGC d'Auxerre.

- **Vote du compte administratif 2023**

Le compte administratif 2023 se présente comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	2023		2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	310 385.21 €	354 969.68 €	95 347.20 €	53 763.99 €
report 2022		320 771.82 €		30 362.57 €
	310 385.21 €	675 741.50 €	95 347.20 €	84 126.56 €
Résultat 2023	365 356.29 €		-11 220.64 €	

Madame le maire ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés vote le compte administratif 2023 comme présenté.

- **Affectation du résultat**

L'excédent de la section de fonctionnement de 365 356.29 € permet de combler le déficit de la section d'investissement de 11 220.64 € au 1068 et d'alimenter la section de fonctionnement de 354 135.65 € au R002.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les écritures comptables telles que présentées pour l'affectation du résultat 2023 et dit que ces écritures seront reprises au budget primitif 2024.

- **Vote du budget 2024**

Le budget primitif 2024 est présenté comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Chapitre 011		354 135.65 €	002 Excédent 2023
<i>Charges générales</i>	184 075.00 €	300.00 €	Chapitre 013
Chapitre 012			Chapitre 70
<i>Charges de personnel</i>	180 000,00 €	12 000.00 €	<i>Produits et services</i>
Chapitre 014	3 000.00 €		Chapitre 73
Chapitre 65		150 000,00 €	<i>Impôts</i>
<i>Indemnités et autres charges</i>	105 000,00 €		Chapitre 74
Chapitre 66		30 200.00 €	<i>Dotations</i>
<i>Intérêt de l'emprunt</i>	3 300.00 €	9 800.00 €	<i>FCTVA</i>
Chapitre 67			Chapitre 75
<i>Charges exceptionnelles</i>	5 000,00 €	10 000,00 €	<i>Autres produits (loyers)</i>
Chapitre 042		0.35 €	Chapitre 76
<i>Amortissements</i>	1 600,00 €	5 000.00 €	Chapitre 77
Chapitre 023			<i>Produits exceptionnels</i>
<i>virt à l'investissement</i>	90 000.00 €	539.00 €	Chapitre 042
			<i>neutralisation ACI</i>
	571 975.00 €	571 975.00 €	

Section d'INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
001 Déficit 2023	11 220.64 €		Chapitre 10
Chapitre 16		11 220.64 €	<i>Au compte 1068</i>
<i>Capital de l'emprunt</i>	27 300,00 €	8 879.00 €	<i>au compte 10222 (FCTVA)</i>
Chapitre 20			Chapitre 13
<i>Etude 203</i>	7 300,00 €	277 500.36 €	<i>Subventions</i>
Chapitre 204			Chapitre 021
<i>Attribution compensation</i>	539,00 €	90 000.00 €	<i>virement de la section de fonctionnement</i>
Chapitre 21			Chapitre 040
<i>travaux</i>	338 801.36, €	1 600.00 €	<i>amortissements</i>
Chapitre 23			
<i>Etude</i>	3 500,00 €	7 300,00 €	Chapitre 041
Chapitre 040			
<i>neutralisation ACI</i>	539,00 €		
Chapitre 041	7 300,00 €		
	396 500,00 €	396 500,00 €	

Le budget primitif 2024 s'équilibre en section de fonctionnement à 571 975 € et en section d'investissement à 396 500 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité adopte le budget primitif 2024 tel que présenté.

- **Plan d'aménagement de la forêt communale**

L'aménagement de la forêt communale de Branches (104,17 ha) a été présenté par l'aménagiste de l'Office National des Forêts le 19 mars 2024.

La gestion appliquée sur la forêt consistera en :

- la conversion vers la futaie irrégulière (100,01 ha). Cela se traduira par des coupes d'éclaircie et par la réalisation de travaux sylvicoles ;
- le classement en hors-sylviculture à vocation écologique de deux unités de gestion (1,46 ha) autour du ruisseau à préserver ;
- le classement en attente de deux unités de gestion (2,70 ha) dans l'objectif de les laisser en libre-évolution si obtention de subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- Approuve l'aménagement de la forêt communale de Branches pour la période 2024 – 2043 ;
- Donne mandat à l'Office national des forêts pour demander, en son nom, l'application des dispositions de l'article L122-7 du code forestier pour cet aménagement, au titre de la législation propre aux sites Natura 2000 ;
- Autorise le Maire à signer tout document y afférent.

- **Convention avec le syndicat mixte de la fourrière animale**

Il est proposé au conseil municipal de renouveler la convention pour l'année 2024 avec le Syndicat Mixte de la Fourrière Animale du Centre Yonne pour la mise à disposition du matériel et du personnel à hauteur de 5 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité renouvelle cette convention pour l'année 2024.

- **Demande de subventions :**

Madame le maire propose de solliciter l'Europe, l'Etat, la Région, le Département et tout organisme ou institution susceptibles d'octroyer une ou plusieurs subventions dans le cadre des travaux envisagés sur les trottoirs, l'école et sur la sécurisation de la commune de Branches.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte cette proposition et charge le maire des sollicitations et de toutes les formalités afférentes.

- **Convention de partenariat :**

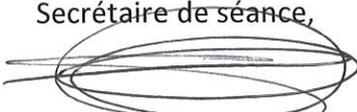
Il est proposé au conseil municipal une convention de partenariat non exclusive avec l'association « présence verte » qui offre des solutions de téléassistance aux seniors, afin d'apporter une amélioration des conditions de vie et de favoriser le maintien à domicile de toute personne isolée ou en perte d'autonomie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte cette proposition

- **Affaires diverses**

Il apparaît que les Comptes Rendus de séances affichés, soient trop petits, ils seront donc désormais affichés en taille réelle.

Clôture de la séance à 19h45

Secrétaire de séance,

Bertille SINTHOMEZ

Le maire,


Émilie LAFORGE

